

Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 27 juin 2005, sur la pétition intitulée: «Des toilettes pour le public du Théâtre de l'Orangerie».

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-129 au Conseil administratif en lui recommandant de mettre immédiatement des toilettes à la disposition du Théâtre de l'Orangerie, soit par l'octroi du double des clefs attribuées au Théâtre de Verdure, soit par la mise à disposition d'une roulotte, sans omettre l'accès pour les handicapés.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie – d'entente avec le directeur du théâtre alors en poste, M. Mathieu Chaudet – a immédiatement répondu à cette pétition en mettant à la disposition du Théâtre de l'Orangerie, pour la saison 2005, une roulotte provisoire avec des toilettes publiques à proximité du Théâtre de l'Orangerie et du Théâtre de Verdure.

Depuis, deux cabines de W.-C. ont été achetées et installées provisoirement sur le site. Ces W.-C. ne sont pas hors gel et sont donc désaffectés l'hiver. L'ouverture, la fermeture et le nettoyage de ces installations sont sous la responsabilité du Théâtre de l'Orangerie.

D'autres sanitaires, gérés par le Théâtre de Verdure, sont situés derrière le bâtiment du Théâtre de l'Orangerie et sont accessibles aux personnes handicapées.

Par ailleurs, il convient de relever que la rénovation des sanitaires publics existants se trouvant dans la dépendance, côté avenue, de la villa La Grange devrait débiter dans le courant de l'hiver 2008, le crédit de construction de la proposition PR-511 ayant été voté par le Conseil municipal le 20 mars 2007. Leur mise à disposition étant prévue pour l'hiver 2009, la pose de sanitaires provisoires à proximité est d'ores et déjà programmée pour toute la durée du chantier.

Quant à la proposition de crédit PR-436, présentée à votre Conseil le 8 novembre 2005 pour la restauration du Théâtre de l'Orangerie et de sa nouvelle buvette, elle est en traitement à la commission des travaux. Dans ce projet, il est prévu la

création de deux nouveaux sanitaires directement rattachés au théâtre et accessibles aux personnes handicapées.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

Le 19 septembre 2007.